

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 25 - 2017 - DISREN

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape d'un pôle de tourisme de nature à la Givrine

Responsables : Gérard Produit, François Roch

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'adoption en 2009 du PPA de la Givrine permet un développement intégré qui tient compte des contextes prépondérants agricoles et environnementaux. Les principaux objets de ce plan d'ensemble sont notamment une Maison de la Nature et un Centre nordique. Par le développement d'une offre globale qui tient compte des principales fonctions touristiques (accueil, transports, activités, hébergement, restauration...), la démarche doit permettre de présenter une offre lisible sur le marché du tourisme de nature orienté sensibilisation à l'environnement et sports de nature, qui mette en valeur les acteurs locaux. En premier lieu, il s'agit de garantir le déploiement des liaisons et des connexions en faveur des modes doux : des passages sous voie aux accès sécurisés.

Le présent préavis concerne le soutien subsidiaire à la réalisation d'une première étape du PPA du Col de la Givrine. Il s'agit ici de la réalisation de deux passages sous cette voie pour garantir le franchissement sécurisé des piétons, des skieurs nordiques, de la dameuse en hiver, et du bétail en été, ainsi que la phase de comblement en vue de l'aménagement d'un parking en remplacement de celui existant le long de la route cantonale RC 19 BP. Cet aménagement apportera donc sécurisation, lisibilité des accès, et canalisation des flux.

1. Contexte

Le secteur du col de la Givrine est un lieu de loisirs populaires pour l'ensemble de la côte vaudoise, du canton de Genève et de la France voisine, et ce durant les périodes estivales et hivernales. En été, le parking actuel de la Givrine est le lieu de départ d'excursions pédestres, cyclistes et de vélos tout-terrain. Plus particulièrement l'hiver, l'accessibilité du site du col de la Givrine en fait un lieu de loisirs et de détente hivernale privilégié des habitants du Grand Genève. Il donne accès aux pistes de ski de fond, aux randonnées de raquettes à neige, de luge et aux activités hivernales de la Trélasse. Il est aussi la porte d'entrée du Parc naturel régional Jura Vaudois au même titre que les Cols du Marchairuz et du Mollendruz.

Le Conseil régional a historiquement contribué à la réalisation du PPA de la Givrine. Plus récemment, il s'est engagé dans la mise en œuvre d'une Convention de partenariat pour le programme de développement touristique de nature pour la période 2017-2022. Ce programme quinquennal doit permettre de passer à une étape de concrétisation de projets structurés en réseaux qui impliquent différents milieux professionnels des domaines de la sensibilisation à l'environnement, des sports de nature et du tourisme. Si le point de départ proposé est le col de la Givrine, qui représente l'un des trois cols du Jura vaudois, les enjeux seront de construire les liaisons entre le Jura et le Lac, entre l'est et l'ouest du Jura vaudois, sans oublier le périmètre frontalier.

2. Le développement d'un pôle d'accueil touristique de nature

Le site connaît lors des périodes d'affluence une très forte pression touristique qui pose la question de la qualité et de la sécurité des conditions d'accueil. Malgré son important potentiel de développement touristique, le Col de la Givrine reste aujourd'hui peu aménagé en termes d'équipement et de signalétique, peu sécurisé et peu organisé. Le col de la Givrine a vocation à constituer un pôle d'accueil touristique. Cette porte d'entrée à l'échelle de la région et du Parc naturel régional Jura Vaudois est avantagée par son accessibilité en transports publics, puisqu'il bénéficie d'un arrêt du train NStCM qui relie le col jurassien au lac Léman.

La prise en compte de l'environnement

En référence au PPA et à l'étude d'impact environnemental, le traitement paysager constituera un aspect fondamental de la conception du parking et des équipements d'accueil, déterminant l'intégration de l'ensemble dans l'environnement du site. Ce traitement consistera à gérer globalement l'espace concerné : prise en compte de la topographie, choix des matières de revêtements de sol, végétation existante à conserver, plantations à prévoir, équipements annexes, accès et abords, forme et distribution intérieures. La sensibilisation du public aux questions environnementales constituera également un aspect prioritaire de la démarche.

La prise en compte et la valorisation des pratiques et des productions agricoles régionales

Les conditions de réalisation du projet tiendront compte des pratiques agricoles existantes sur le site de la Givrine. Le PPA prévoit effectivement la gestion des flux tant pour le bétail que pour les individus dans le but d'assurer la conciliation des usages agricoles et touristiques. Le projet d'ensemble prévoit également, au sein des infrastructures d'accueil à créer, la valorisation et la vente des productions agricoles régionales.

Le déploiement des liaisons et des connexions en faveur des modes doux

Le projet intègre la réalisation de deux passages sous la route cantonale RC19 BP afin de garantir le franchissement sécurisé des piétons, des skieurs nordiques et des dameuses en hiver, mais également des randonneurs et des vététistes en été. Il s'agit d'un élément clé du projet qui vise à développer la fonction de porte d'entrée touristique du Col de la Givrine vers l'ensemble du périmètre jurassien, en direction de la Dôle au Sud et du Marchairuz au nord. A travers la réalisation des passages sous voie, l'objectif est d'assurer la liaison et la connexion entre les domaines skiables (alpin et fond) et les itinéraires (à pied, à raquette et à VTT...) situés de part et d'autre de la Route cantonale. Ces aménagements doivent permettre de proposer un nouvel espace touristique et de loisirs en élargissant les possibilités d'activités sportives de nature et de découverte de l'environnement en hiver comme en été.

Par ailleurs, le Massif de la Dôle situé à proximité fait l'objet d'investissements dans le cadre du programme de développement du Massif transfrontalier Dôle-Tuffes. Dans le souci d'un développement touristique hiver/été du Massif de la Dôle, l'un des enjeux est d'assurer des liaisons entre les sites des Dappes et de la Givrine, afin de faire de l'ensemble un pôle majeur de tourisme de nature.

Vocation régionale du projet

Ce projet, au même titre que le Bois de Chênes ou l'extension du Musée du Léman par exemple, incarne l'ambition du programme touristique de nature de passer à une étape de concrétisation de projets structurés en réseaux impliquant les milieux professionnels de la sensibilisation à l'environnement, des sports de nature et du tourisme. Si le point de départ proposé est le col de la Givrine, qui représente l'un des trois cols du Jura vaudois, les enjeux seront bien de construire les liaisons entre le Jura et le Lac, entre l'est et l'ouest du Jura vaudois, sans oublier le périmètre frontalier.

A ce titre, le projet vise à conférer au Col de la Givrine une fonction de vitrine contribuant à développer l'image et la notoriété touristique de la Région à travers la constitution d'un produit emblématique. Il s'agit également de développer la fonction de porte d'entrée du site en captant des flux nouveaux de visiteurs pour les diffuser sur l'ensemble du territoire régional dans le cadre du réseau des sites dédiés au tourisme de nature. A terme, le projet doit participer de l'émergence d'une place touristique régionale axée sur le tourisme de nature.

3. Première étape du PPA : réalisation du parking et des passages sous voie

Le PPA de la Givrine prévoit le transfert d'un parking de 600 places dont au maximum 200 places pourront être exploitées de manière permanente. Ce parking se trouve dans le prolongement du parking actuel situé entre la route cantonale RC 19 BP et la halte du petit train rouge le NStCM. De par cette proximité ferroviaire, ces 200 places pourront être aussi valorisées dans le cadre du développement des P+R. En cela, il s'inscrit dans la politique de stationnement prévue de long de l'axe du NStCM. Ce parking présente un potentiel pour le transfert sur le rail mais également pour le covoiturage. Pendant la période hivernale du 1er octobre à la fin du mois d'avril, un stationnement temporaire de 400 places est prévu sur sol herbeux dans le prolongement du parking actuel en direction de La Cure, empiétant sur la combe. Le parking qui longe la route cantonale RC sur une longueur de 1,2 km sera supprimé pour être restitué au pâturage.

2017 - 2020 : comblement pour la réalisation du parking

Une mise à niveau du terrain (combe) doit être réalisée pour permettre l'implantation des parkings permanents et temporaires. Le comblement nécessite l'utilisation de 35'000 mètres cubes de matériaux. Ce remblaiement s'échelonnait sur 3 ans. Afin de favoriser les circuits courts et réduire les émissions CO₂, les matériaux utilisés pour le remblaiement seront issus des chantiers de construction situés à St-Cergue et d'autres chantiers locaux.

2018 : renforcement et création des passages sous voie

La réalisation des passages sous voie permettra de régulariser la circulation piétonne. Un premier passage situé à l'extrémité du parking temporaire (approximativement en face du chemin d'accès à La Trélasse) d'un gabarit de 6 mètres de large permettra, en hiver, la circulation des dameuses, des skieurs de fond, des piétons sous la route cantonale et constituera une porte d'entrée du domaine de la Trélasse. Point majeur, il permettra de renforcer le domaine skiable par la connexion des pistes de ski de fond de part et d'autre de la RC. Pendant la période estivale, ce passage ne sera utilisé que par le bétail.

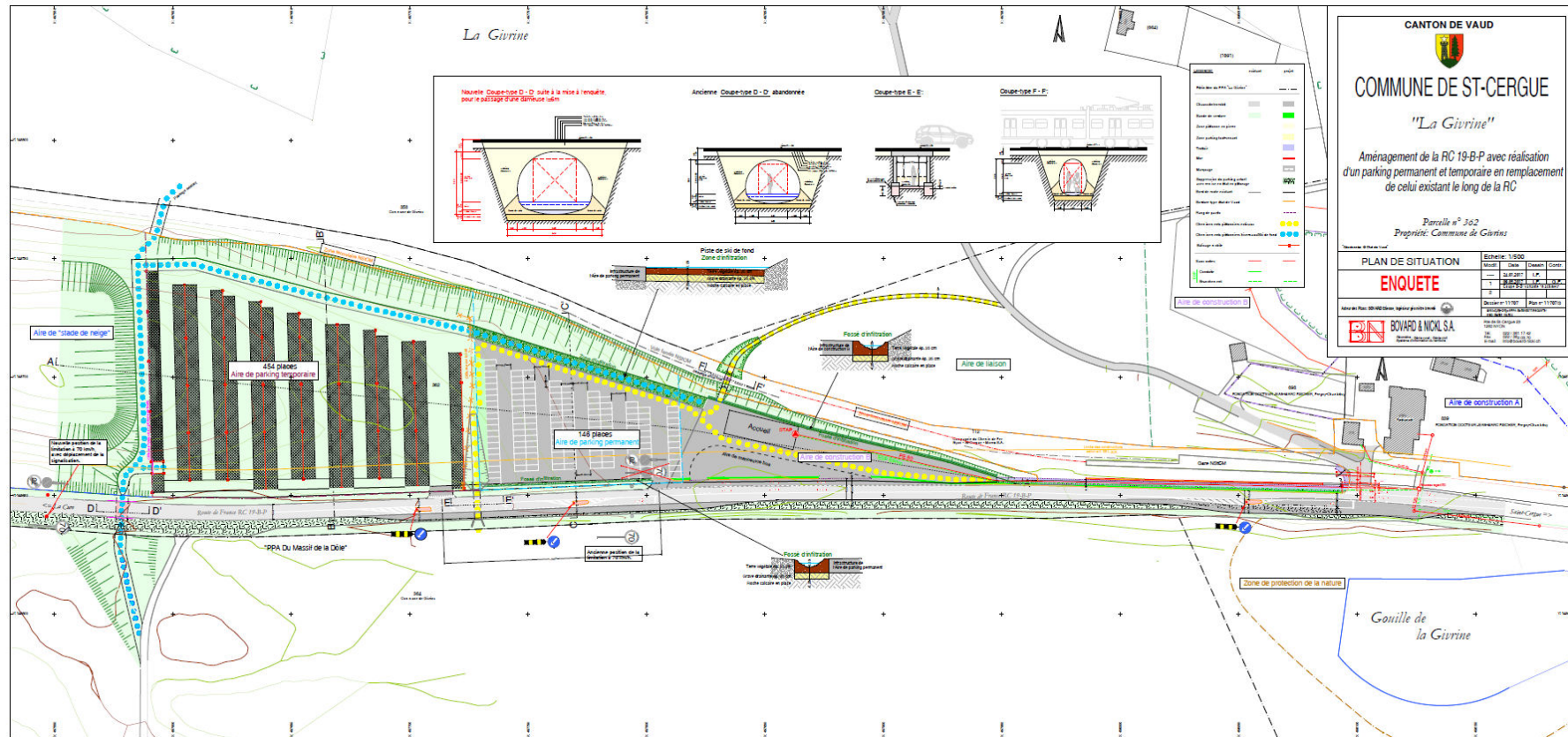
Un deuxième passage sous la route cantonale, situé entre le parking permanent et le parking temporaire sera approfondi pour l'adapter à la circulation des piétons.

Finalement, un troisième passage piétonnier sera aménagé dans une étape ultérieure sous la voie du NStCM. Il permettra l'accès à la fromagerie de la Givrine et servira de point d'entrée au Parc naturel régional vaudois.

Ces quelque trois années de préparation permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- Sécuriser et canaliser les déplacements des piétons sur le site
- Fluidifier la circulation sur la route cantonale tout en la modérant
- Sécuriser le carrefour devant le restaurant de la Givrine avec le passage à niveau
- Supprimer le parking sauvage
- Améliorer les conditions d'accueil du public
- Rendre le parking payant afin de rentabiliser les investissements et les coûts de maintenance comme le déneigement
- multiplier les accès aux sports de nature : du ski de fond en passant par la randonnée, sans oublier les raquettes et les vélos tout terrain.

PLAN DE SITUATION



Aménagement de la RC 19-B-P avec réalisation d'un parking permanent et temporaire en remplacement de celui existant le long de la RC

4. Calendrier

L'organe législatif de la commune de St-Cergue a voté favorablement le préavis relatif en juin 2017. De même les Municipalités de Genolier, Trélex et de Givrins ont validé leur participation au sein du cercle porteur. Les travaux pourront débuter dès l'automne 2017.

	2016		2017		2018		2019		2020	
PARKING	Janv-juin	Juillet-déc.	Janv-juin	Juillet-déc.	Janv-juin	Juillet-déc.	Janv-juin	Juillet-déc.	Janv-juin	Juillet-déc.
Etudes préalables										
Mise à l'enquête										
Préavis Commune										
Consultation										
Travaux de comblement										

Parallèlement à l'aménagement du parking, un travail de définition des conditions de développement d'un pôle d'accueil touristique à la Givrine sera engagé. Il se concrétisera en premier lieu par l'élaboration d'un concept et plan d'affaires précisant les modalités de réalisation du projet d'ensemble, du plan du marketing et de faisabilité économique, organisationnelle et juridique. Le travail se poursuivra, selon un calendrier précis à définir, par le lancement d'études préalables (étude de projet, étude de réalisation...).

5. Coûts

Ce préavis couvre les éléments suivants :

Description	CHF
Travaux de génie civil pour le passage sous la RC	218 400
Fourniture et pose de buse métallique	100 000
Terrassement supplémentaire (1.60 m et adaptation zone sud à la pâture)	99 000
Approfondissement du passage sous la RC existant	67 000
Divers et imprévus 10 %	47 600
TVA 8%	42 560
Total	574 560

6. Financement

Ce projet s'inscrit aujourd'hui dans le mécanisme DISREN www.regionyon.ch/disren. Le tableau ci-après synthétise les montants antérieurs qui ont été engagés ainsi que ceux prévus pour l'étape 4, objet du présent préavis.

	Phase 1		Phases 2 et 3		Phase 4	
	Mode de financement	Etude de faisabilité	Mode de financement	Avant-projet	Mode de financement	Réalisation
Coût total (TTC)		75 000		45 000		574 560
Porteurs de projet		25 000		34 000		88 788
Soutien régional	(ARN)	25 000		11 000	DISREN Préavis 25-2017	260 772
Fonds tiers		20 000		-		225 000

Il est à relever que les différents équipements structurants comme la Maison de la nature et le Centre nordique prévus dans le PPA feront l'objet d'autres investissements, dont les montants ne sont pas connus à ce jour.

La clé de répartition financière DISREN

La répartition financière appliquée au nouveau mécanisme DISREN est la suivante :

Coût total des travaux en CHF (TTC)	Fonds tiers (CHF)	Part régionale (CHF)	
		Cercle porteur	Cercle solidaire
574'560	225'000	88'788	260'772
100%	39.2%	15.5%	45.3%

Le cercle porteur est ici constitué des communes de St-Cergue, Givrins, Trélex et Genolier. St-Cergue est la commune territoriale, les communes de Givrins, Trélex et Genolier sont propriétaires de foncier et d'équipements dans le périmètre concerné par ce développement touristique de nature.

Les fonds tiers sont constitués d'un montant de CHF 130'000.- qui représente une importante réduction sur les travaux effectués par les entreprises mandatées pour le transport des matériaux de comblement. A ce montant s'ajoute une aide à fonds perdu cantonale de CHF 95'000.-. En effet, le canton, par l'intermédiaire du Service de la promotion économique, sera amené à contribuer aux coûts d'aménagement des passages sous voie dans le contexte du développement de l'offre d'itinéraires en faveur du tourisme de nature.

Compte tenu de l'envergure du projet, de sa vocation régionale mais également de sa situation géographique au cœur de périmètre jurassien, le montage DISREN envisagé doit apporter un véritable effet de levier sur la réalisation d'un projet qui ne pourrait voir le jour sans l'expression d'une solidarité régionale volontariste. L'un des intérêts du montage DISREN proposé est également de faciliter, par la démonstration d'une organisation et d'une solidarité régionale affirmées, la mobilisation de fonds tiers.

7. Conclusion

Depuis l'entrée en force du PPA en 2009, le projet d'aménagement du Col de la Givrine constitue une pièce centrale du développement d'un tourisme de nature qui promeut la sensibilisation à l'environnement et les sports de nature. Un droit de superficie (DDP) sera engagé entre la commune propriétaire Givrins et la société Télé-Dôle SA. Il est à relever que l'accompagnement de ce projet d'ensemble sera formalisé par une convention partenariale entre le Conseil régional et les porteurs de projet.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°25-2017-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape du PPA de la Givrine.

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

ouï le rapport de la commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape du PPA de la Givrine.

d'imputer le montant total de CHF 260'772.- sur le compte DISREN 140.3185

d'accepter la participation solidaire à hauteur de 74.6% de la part régionale

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 5 octobre 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegy

Patrick Freudiger

Références : le plan du PPA accessible sur le lien web suivant :
http://www.regionyon.ch/_multimedias/documents/regionyon/documentation/references/tourisme/plan_partiel_d_affectation_givrine.pdf

Annexe : répartition financière DISREN

Annexe DISREN

Fiche de répartition financière DISREN

Phase actuelle du projet

1 | 2 | 3 | **4**

Nom du projet : réalisation de la première étape du PPA de la Givrine

N° de préavis : 25-2017 - DISREN

Communes territoriales : St-Cergue, Givrins, Trélex, Genolier

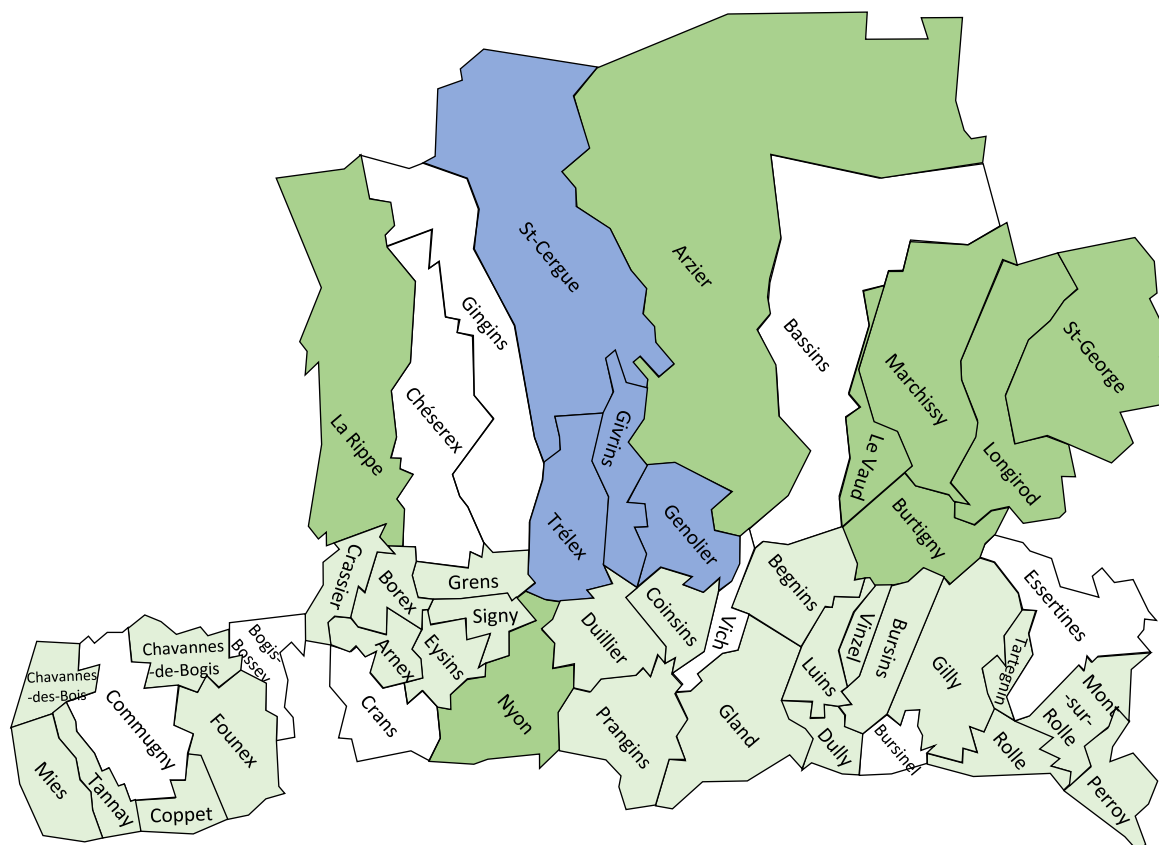
1. Financement du projet

Coût total du projet :	CHF 574'560.-	100 %
Fonds tiers :	CHF 225'000.-	39.2 %
Part régionale :	CHF 349'560.-	60.8 %

2. Répartition des cercles

Pour rappel, la **part régionale** est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire**.

Cercles	Communes	%	Montant en CHF
1. Cercle porteur A	Genolier, Givrins, Trélex, St-Cergue	25.4%	88'788
3. Cercle solidaire A	Arzier-le-Muids, Burtigny, La Rippe, Le Vaud, Longirod, Marchissy, Nyon, St-George	39.0%	136'329
4. Cercle solidaire B	Arnex-sur-Nyon, Begnins, Borex, Bursins, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Coppet, Crassier, Duillier, Dully, Eysins, Founex, Gilly, Gland, Grens, Luins, Mies, Mont-sur-Rolle, Perroy, Prangins, Rolle, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Vinzel	35.6%	124'443



3. Critères de détermination des cercles DISREN

Cercles	
1. Cercle porteur A	Communes territoriale et propriétaires foncier & équipement touristique
3. Cercle solidaire A	Communes partenaires tourisme de nature (Dôle,...)
4. Cercle solidaire B	Autres communes DISREN

4. Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant en CHF	Nbre habitants/cercle	%	Moyenne en CHF/hab
1. Cercle porteur A	88'788.-	6'948	8.00	13.08
3. Cercle solidaire A	136'329.-	27'732	31.92	4.66
4. Cercle solidaire B	124'443.-	52'213	60.09	2.31

La moyenne en CHF/hab est calculée de manière globale sur l'ensemble des communes concernées. Ce montant change pour chaque commune en fonction des impôts conjoncturels des trois dernières années.

5. Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	4.9 %
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.04 pt

Impact cumulé de tous les préavis DISREN 2017

Impact en % (avant compensation)	56.3 %
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.51 pt